Nombre de Conseillers

en exercice: 15 Présents: 12 Absents: 3 Procurations: 2

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le quatorze septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 07/09/2020

PRESENTS: SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, DUVAL Juliette, LAMOUR Caroline, GIRARD Yves, RAYMOND Pierre-Emmanuel, CORBEL Sandrine, LEBRETON

David, CAGNINACCI Isabelle. Secrétaire: Francine Sabayrou

Absents: DOUTRE, MARTIN, MERIEUX.

<u>Procuration</u>: Mme Martin donne procuration à Mme Sabayrou, Mr Mérieux à Mme DUVAL. Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement,

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE REUNIE LES 17/07/2020 ET 30/07/2020 - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE 2 CABINETS DE CONSULTATIONS-

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet des travaux d'aménagement de deux cabinets de consultations aux anciennes écoles.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 17 juillet 2020 pour l'ouverture des plis : 11 entreprises ont déposées leur offre.

L'analyse des offres a été réalisée par Mr Resclause architecte en charge de la mission de maitrise d'œuvre. La commission d'appel d'offre, qui s'est réunie le 30 juillet 2020, a retenu les candidats suivants :

numéro du lot	désignation	Entreprises	montant HT	montant TTC
		retenues		
1	GROS OEUVRE	CDS	5 615.00 €	6 738.00 €
2	PLATRERIE	FRIYED	3 948.00 €	4 737.60 €
3	FAIENCE	Travaux en régie		
4	GOMEZ	MENUISERIE int	3 256.10 €	3 907.32 €
5	LABEUR	MENUISERIE EXT	3 510.00 €	4 212.00 €
6	PLOMBERIE	BAUTIAN	2 355.00 €	2 826.00 €
6BIS	CHAUFFAGE REV	BAUTIAN	4 730.00 €	5 676.00 €
7	ELECTRICITE	VERM	4 390.00 €	5 268.00€
8	PEINTURES	Travaux en régie		
	TOTAL		27 804.10 €	33 364.92 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président et prend note des choix de la commission d'appel d'offre sur la désignation des Entreprises ci devant présentées.

## <u>APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT CANTINE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020.</u>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ancien règlement cantine approuvé en 2016 et notamment l'article 15 qui porte sur les catégories de personnes pouvant bénéficier des repas pris en cantine.

Il explique qu'à la demande des enseignants lors du dernier conseil d'école de Juin 2020, le règlement pourrait être modifié pour répondre à leur souhait de pouvoir prendre leur repas en cantine.

Ce nouveau projet de règlement prévoit donc à l'article 15 que les enseignants pourront prendre leur repas en cantine, selon les mêmes modalités d'inscription et de prise de repas que les enfants. Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette modification. Accord à l'unanimité des membres présents et deux votes par procuration.

## <u>COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES DE CARCASSONNE AGGLO – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE.</u>

Au sein de chaque structure intercommunale dite à fiscalité professionnelle unique telle Carcassonne Agglo, une commission d'évaluation des charges doit être mise en place conformément au code Général des impôts.

La composition de cette commission comprend notamment un représentant, de chacune des communes membres, désigné parmi les membres du conseil municipal.

Dans le cadre de ces travaux, il appartient à cette commission d'arrêter une méthodologie d'évaluation ainsi que le montant net des charges transférées par chaque commune au groupement. Cette évaluation permet de déterminer les attributions de compensation de chaque commune (fonds FPIC).

Pour représenter la commune, et après en avoir débattu, le conseil municipal propose :

- Mr Régis POMMIES qui pourra être suppléé en cas d'empêchement par Mme Sandrine CORBEL.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE SERVICE ALAE ENTRE LA COMMUNE ET LA CIAS DU CARCASSONNE AGGLO.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met à disposition du service d'accueil de loisirs associé à l'école Mme Treil, agent communal.

Il convient de renouveler la convention de mise à disposition avec Carcassonne Agglo.

Cette mise à disposition concerne un poste d'animation selon les horaires suivants :

- 7h 25-- 8h 25
- 11h50 13h 50
- 16h25 18h 30

Mr le Maire propose de signer une convention réglementant cette mise à disposition qui fait l'objet d'une facturation au trimestre auprès du CIAS selon un barème lié à la rémunération de l'agent concerné.

## Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe d'une mise à disposition de l'agent communal chargé de l'animation aux temps ALAE pour l'année scolaire 2020-2021.
- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention à venir, ainsi que toutes les démarches administratives liées à cette convention.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX UTILISES PAR LE CIAS POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES- Principe d'une charte d'engagement réciproque.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met à disposition du service d'accueil de loisirs du CIAS des locaux au groupe scolaire (salle d'évolution, placard de stockage, foyer en cas de pluie et cours de l'école) ainsi que le stade et le parc du Château occasionnellement.

Il dépose devant les membres présents une charte d'engagements réciproques entre tous les professionnels intervenants dans le cadre de la mise en œuvre du Projet éducatif du CIAS.

Cette charte fixe les respects de règles de vie, la sécurité des locaux, le respect des économies d'énergie. Les annexes de cette charte comprennent : l'inventaire des locaux, le matériel commun partagé.

Mr le Maire propose de signer cette charte dont les annexes ont été précisées en accord avec les trois parties : commune/ CIAS / personnel enseignants.

Un débat s'engage, Mr Canovas quitte la réunion du conseil municipal.

## Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- ACCEPTE le principe d'une charte d'engagement réciproque pour la mise à disposition des locaux communaux utilisés par le personnel du CIAS, assurant l'accueil de loisirs,
- AUTORISE monsieur le maire à signer la charte à venir, ainsi que tous les documents administratifs liés à cette charte.

## RECRUTEMENT D'UN AGENT AUX SERVICES TECHNIQUES - TABLEAU DES EFFECTIFS DU 01/01/2020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent des services techniques a demandé une disponibilité pour convenances personnelles de 5 ans, à compter du 1/12/2020.

Il convient donc de procéder au remplacement de cet agent au plus tôt.

Le tableau des effectifs reste inchangé; toutefois Mr le Maire propose de procéder à un appel à candidature sur le site emploi territorial et par ailleurs de faire appel à Pôle Emploi pour ce recrutement éventuellement en CDD de 2 ans, conformément à la loi qui offre cette possibilité.

Le choix du recrutement sera fait en fonction des candidatures reçues sur le grade d'adjoint technique, prévu au tableau des effectifs en vigueur au 01/01/2020.

Accord à l'unanimité.

#### **POUR INFORMATION:**

### Arrêté d'interdiction de la consommation d'Alcool sur la voie publique.

Mr le Maire rappelle les problèmes d'incivilité liés à la consommation d'alcool en réunion dans des endroits spécifiques de la commune, notamment des lieux accessibles.

C'est pourquoi un arrêté d'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique a été pris pour un an soit jusqu'au 30/09/2021; cette interdiction vaut de 17h à 8h le matin.

La gendarmerie sera ainsi sollicitée pour constater les infractions.

### Compte rendu de chantier « aménagement des deux cabinets de consultations ».

En l'absence de Mr Canovas, Mr le Maire fait un bref compte rendu de l'avancée du chantier qui a démarré le 1<sup>er</sup> septembre et rappelle qu'une réunion de chantier a lieu tous les mardis à 17h30.

### Point sur l'organisation du Tour de l'Aude et la soirée musicale du 26 septembre 2020.

Mr le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire du Covid 19, le tour de l'Aude est annulé; l'accueil organisé au foyer pour le 16 septembre n'aura pas lieu.

Concernant la soirée musicale du 26 septembre 2020, toujours en raison des contraintes sanitaires, la décision de reporter l'évènement sera prise le lundi 21 septembre.

#### Ateliers seniors.

Madame Sabayrou, 1 ere adjointe, informe le conseil municipal du programme d'activités que propose le Département en direction des séniors de la Commune sur tous les mois d'octobre, novembre et décembre.

Elle énumère les actions prévues : une pièce de théâtre le 8 octobre, une conférence sur la mémoire le 12 novembre et des séances sur la mémoire, par groupe au foyer.

#### Courrier de la Présidente du Département sur les rencontres cantonales.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Sandragné, présidente du Département, qui s'engage à participer à chacune des réunions cantonales annuelles. Elle annonce par ailleurs que le délai pour déposer les demandes de subventions pour 2021 est reporté au 15 décembre 2020.

Mr le Maire rappelle que le dossier de subvention sur les travaux « château » doit être travaillé pour un dépôt le 15 décembre ; Mr Martorello l'architecte y travaille.

#### Questions diverses.

- Mr Girard intervient sur le dossier Château pour connaître les compétences de Mr Martorello : « quel est le document qui lie la Commune à cet architecte ? « y- -t-il un descriptif des travaux à venir ? ».
- Mr le Maire fait un bref compte rendu de sa rencontre avec Mr Saccona de la DDTM pour le projet photovoltaïque sur la Commune. Affaire à suivre.
- Mme Sabayrou donne lecture d'un mail d'une association qui souhaite promouvoir la commémoration de la Guerre de 1870. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.
- Elle informe que le Département a réactivé l'association Aude Solidarité pour les sinistrés du Liban. Elle propose de mettre une urne à disposition des habitants pour collecter des dons en numéraires pour une période de 15 jours.

Un tour de table s'engage et à son issue, il est décidé de ne pas donner suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00 Les conseillers présents

LE MAIRE R.POMMIES

SABAYROU

CANOVAS

COASSIN

**GARCES** 

DUVAL

LAMOUR

**MERIEUX** 

**GIRARD** 

DOUTRE

RAYMOND

CORBEL

MARTIN

LEBRETON

**CAGNINACCI**